

Réseau
départemental
Relais Parents-
Assistants Maternels



Le Printemps

Un petit œil jaune, tout jaune,
C'est la primevère, la première
Un petit œil blanc, très franc,
C'est la pâquerette, mignonnette.
Un petit œil bleu, malicieux,
C'est le myosotis, tout fleuri.
Un œil de satin, quel malin,
C'est la violette qui me guette.

L
A
P
L
I
C
I
M
E

Sommaire:

Le développement du tout petit : « Les dangers de la télé pour les jeunes enfants »
A lire : « Mon coquelicot », « Le livre du printemps », « Dans mon jardin il y a ... », ...
Dossier : « La gestion du temps dans les relations parents / assistante maternelle »
Dossier bis : « Assistantes maternelles : vos obligations »
Les temps d'animation au Relais : Programme des activités
Activités : « Les semis d'intérieur » et « Peinture gonflante ! »
Comptines des p'tites bêtes !
Cuisine : Petits flans de légumes
Le coin des infos : Atelier créatif, fermeture du Relais, conférence, pique-nique, ...

Bonne lecture à tous .

Les animatrices des Relais de Haute-Saône

Assistantes maternelles vous avez une adresse de messagerie électronique, merci de nous la faire parvenir par mail à l'adresse suivante : magali.mantion@cc-pays-hericourt.fr. Vous serez ainsi informées au plus vite des actualités sur l'évolution du métier d'assistante maternelle et sur les actions mises en place par votre Relais.

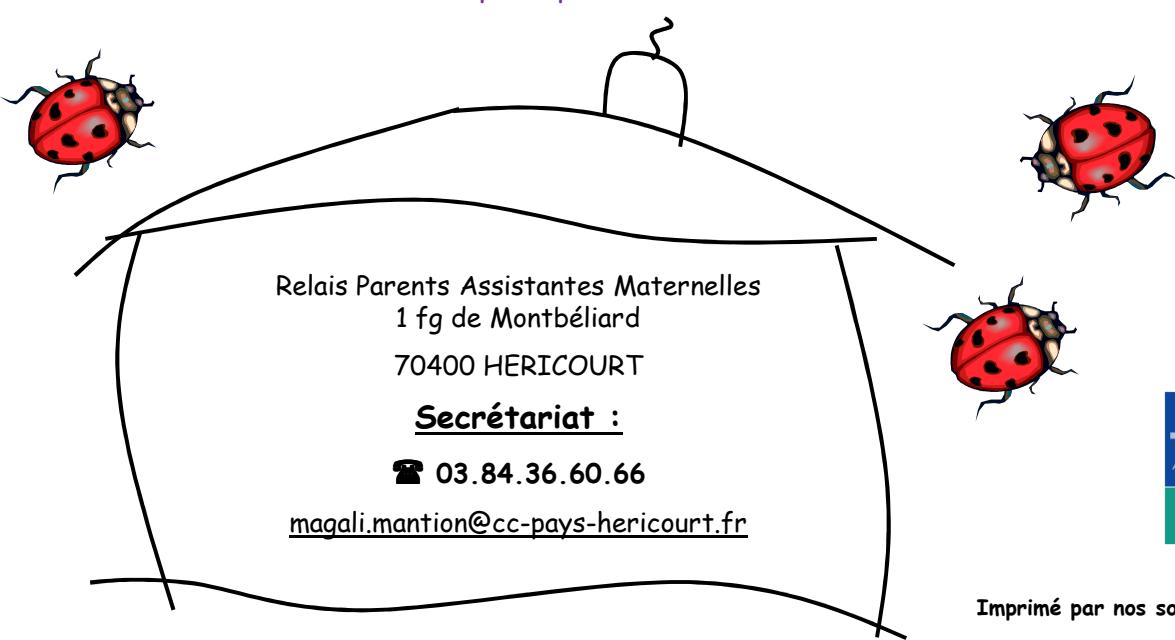
S
N
D
E
S
R
E
A
I
S

Relais Parents Assistantes Maternelles
1 fg de Montbéliard
70400 HERICOURT

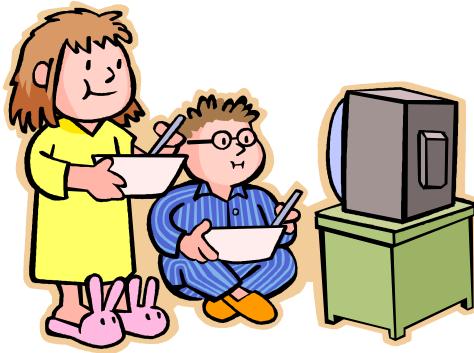
Secrétariat :

03.84.36.60.66

magali.mantion@cc-pays-hericourt.fr



Les dangers de la télé pour les jeunes enfants



2H35 : c'est le temps passé chaque jour en France par les enfants de 4 à 14 ans devant le petit écran. La télévision est quasi incontournable dans la plupart des foyers. Certes, elle favorise l'ouverture sur le monde, la culture, le lien social et est un support à l'échange. Mais tous les programmes ne visent pas les mêmes tranches d'âge et de manière globale ils sont très peu adaptés aux enfants de moins de 4 ans. Les plus petits n'ont pas la maturité psychologique pour se distancer des images, qu'ils absorbent comme des éponges.

A l'heure du développement des chaînes spéciales bébés émettant 24h sur 24, il est donc important de se questionner sur le danger de la télé sur les tout petits. En effet, au départ source de développement, de communication, d'interaction et d'apprentissage, la télévision peut devenir nocive si elle est utilisée comme une nounou à temps complet ! La vigilance des parents ou des éducateurs de manière plus large, doit rester forte pour cadrer le temps des jeunes passés devant un écran (*Télé, vidéo, ordinateur, tablette, ...*).

Le bébé n'est pas un adulte en réduction

L'adaptation des programmes pour les bébés n'est pas suffisante pour les aider à « grandir ». En effet, c'est par les découvertes motrices et sensorielles qu'ils vont aller à la découverte du monde qui les entoure : manipulation de jouets, objets, exploration de l'espace. Tout cela encouragé par des adultes rassurants et encourageants. Installé devant un écran, le tout petit est donc privé de tout ce qui est essentiel à son développement : des bras pour le tenir, d'autres personnes avec qui interagir (*Adultes, enfants, ...*), des jouets et des objets à explorer.

Les risques de la télévision

Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a pour mission de veiller à la protection de l'enfance et de l'adolescence. Suite à des rapports d'experts du Ministère de la Santé, notamment, jugeant que « la consommation de télévision porte atteinte aux enfants de moins de 3 ans » une délibération a été prise le 22 juillet 2008 (Journal officiel n°0193 du 20 août 2008). Elle oblige désormais les distributeurs de service de télévision ainsi que tous les supports de communication hors écran (Journaux des abonnés, Internet, ...) à avertir leurs consommateurs du fait que regarder la télévision peut entraîner des troubles du développement chez les enfants de moins de 3 ans, même lorsqu'il s'agit de chaînes qui s'adressent spécifiquement à eux.

A ce jour, « les experts de la santé et de l'enfance consultés par le Conseil estiment qu'en dessous de trois ans l'échange et la stimulation avec des personnes sont indispensables au bon développement des enfants. Les études disponibles soulignent le risque lié à la consommation d'images télévisuelles sur la naissance et le développement des processus de pensée et de l'imagination, sur l'intégration des émotions et sur le développement psychomoteur. Pour développer ses capacités physiques, psychomotrices, cognitives et affectives, l'enfant doit utiliser activement ses cinq sens et s'appuyer sur la relation avec un adulte disponible. Le Ministère de la Santé déconseille la consommation de la télévision jusqu'à l'âge d'au moins trois ans, indépendamment du type de programmes. Il considère qu'après trois ans, l'usage de la télévision doit se faire prudemment ». (Journal officiel du 20 août 2008).

Toutes les recherches n'ont pas encore permis de définir précisément les risques d'une consommation excessive de télévision chez les tout-petits. Des études aux Etats-Unis ont démontré que le simple allumage de la télévision en bruit de fond peut perturber le tout-petit dans ses jeux, le déconcentrer et l'inciter à arrêter prématurément son activité au profit du petit écran.

Certaines conséquences sont donc à craindre : manque d'interaction avec des objets et des supports de relation réelle, enfant spectateur et non pas acteur du monde qui l'entoure, enfant dépendant à la « fenêtre allumée » et non pas aux programmes. Certains risques sont déjà mesurés : passivité, troubles du langage, du sommeil, de la concentration.



La télévision : substitut éducatif ?

Les parents peuvent être tentés d'utiliser la télévision pour calmer l'enfant (Exemple au coucher) mais elle leur évite en réalité un travail éducatif indispensable (Apprendre progressivement à l'enfant à se séparer par exemple) afin de l'aider à grandir. L'enfant doit faire face aux frustrations pour mieux affronter la réalité. En se substituant au rôle parental, la télévision risque d'entraîner l'enfant dans une pseudo-satisfaction par le biais d'objets externes qui ne l'apaiseront jamais.

Par ailleurs, bien souvent, la télévision ne joue pas l'effet escompté par les adultes : source de stimulation (Images, sons, couleurs qui se succèdent ...), elle peut créer une agitation chez l'enfant lorsque l'écran s'éteint.

La télévision : un médiateur relationnel

S'il est parfois difficile de dire aux adultes ou aux enfants de moins regarder la télévision, il est important de la regarder autrement. En effet, quand un adulte regarde la télévision avec un enfant, même sur un temps très court, il est essentiel que son attitude soit active car leurs perceptions des images et l'enchaînement de ces dernières seront différents. Comme pour les livres, le tout-petit attend de l'adulte qu'il mette des mots sur ce qu'il voit à l'écran afin que celui-ci ne reste pas un simple objet de fascination. Jusqu'à 18 mois l'enfant sera sensible au rythme de la voix, aux intonations, à la présence de l'adulte en vis-à-vis (Et non à côté). Dès 3 ans, les commentaires de l'adulte (Assis à côté) sont indispensables et de véritables supports à l'échange : pour expliquer l'action, dire ce que l'on ressent. Les enfants apprennent à avoir une relation différente aux images, à les utiliser comme supports à la communication, à développer leur sens critique.

DVD ou TV

La télévision diffuse des images indéfiniment, avec des programmes qui se succèdent sans aucun lien entre eux pouvant faire perdre la notion du temps sans s'en apercevoir. L'avantage du DVD est sa durée limitée. Il est proposé par l'adulte, souvent demandé ou redemandé par l'enfant. Il est donc structurant car il permet d'anticiper des actions, d'exercer la mémoire et de mesurer le temps.

Que faire lorsque l'enfant a vu un programme violent ?

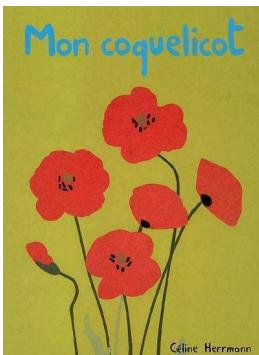
Il est parfois difficile pour certains adultes de contrôler tout ce qu'un enfant regarde. Mais ils sont les mieux placés pour l'écouter, le rassurer. En restant à son écoute, ou en engagent la conversation, les adultes lui permettront de libérer son angoisse, d'évacuer ses peurs. L'impact des images pourra être minimisé si l'enfant peut exprimer ce qu'il a ressenti.

Source : Daniel Marchelli, psychiatre, « Journal des professionnels de l'Enfance », mars - avril 2009

A lire : Serge Tisseron Eres, « Dangers de la télé pour les bébés » Collection « 1001 BB » 2009, 144 pages

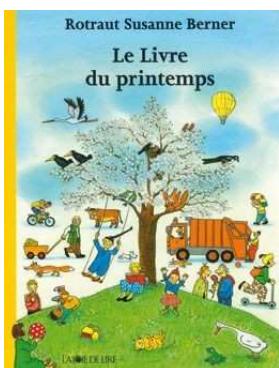
Du même auteur « Manuel à l'usage des parents dont les enfants regardent la télévision » Bayard 2004 « La télé en famille, oui » Bayard 2004

A LIRE ...



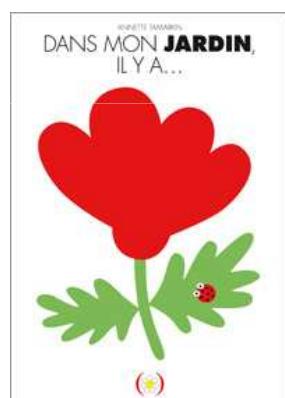
« Mon coquelicot » collection « Ecole des loisirs », 2009

Des petits poèmes sur des fleurs : le coquelicot, le crocus, la fleur de pêcher, l'hortensia, le câprier, la tulipe, le pavot, le lis asiatique et la pivoine.



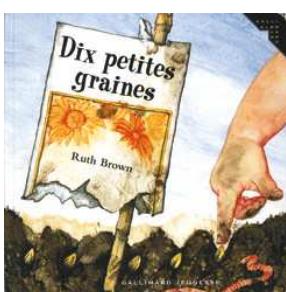
« Le livre du printemps » collection « La Joie de Lire », 2007

Grand livre cartonné sans texte dans lequel on suit une ville, le temps d'une saison. Foisonnant de détails, tel un imagier, l'album incite à la discussion et invite les lecteurs à inventer une histoire pour tous ces personnages. Une fois plongé dans ce livre, on ne voit plus le temps passer.



« Dans mon jardin il y a ... » collection « Les Grandes Personnes », 2011

Dans mon jardin, il y a... des fleurs multicolores, des petits animaux dans l'herbe... On regarde les fleurs pousser, s'ouvrir, un lapin qui court. Un livre qui célèbre le printemps, la nature, toute de vert et de jaune éclatants. Pour les bébés-lecteurs, toute la délicatesse du papier découpé et la vivacité des couleurs pour admirer la nature...



« Dix petites graines » éditions « Gallimard », 2001

Dix petites graines, puis neuf, puis huit... Un petit garçon plante dix petites graines dans son jardin mais la nature n'en laissera pousser qu'une seule. La fourmi en vole une, le pigeon en picore une autre, la limace avale une pousse et la taupe en déterre une seconde puis une balle écrase une jeune plante... La seule fleur qui arrivera à maturité donnera... dix nouvelles petites graines, pour recommencer !



« Tous derrière le tracteur » éditions « Ecole des Loisirs », 2011

Vroum, vrouummm ! Le moteur du tracteur retentit dans la campagne. C'est le printemps et il s'apprête à labourer la terre de la rizière. Loin d'être effrayés, les oiseaux se laissent attirer par ce bruit familier qui leur dit : « Venez manger ! » Car le tracteur, en remuant la terre, en fait sortir des insectes et des vers. Et les pauvres oiseaux ont jeûné tout l'hiver. Miam ! Ce sont d'abord les moineaux qui arrivent, bientôt suivis de deux corbeaux, puis d'un héron qui attrape une grenouille dans son long bec ...

DOSSIER

La gestion du temps dans les relations parents / assistante maternelle



La gestion du planning de travail d'une assistante maternelle peut être d'une grande complexité. Elle doit faire preuve de souplesse vis-à-vis des parents employeurs qui lui soumettent leurs propres obligations professionnelles. Les familles attendent de l'assistante maternelle disponibilité et ponctualité. La salariée attend des parents qu'ils ne fassent pas durer de façon excessive les échanges d'information sur la journée et qu'ils restent respectueux des horaires. L'assistante maternelle doit également gérer un planning ponctué d'une multitude de contraintes : horaires d'accueil et de départ des enfants confiés, horaires d'école, rythme des vacances scolaires et des congés des parents, horaires des siestes, biberons, repas, activités, ... Pour le bon déroulement de l'accueil, nous vous rappelons quelques points essentiels du contrat qu'il est indispensable de renseigner précisément pour garder de bonnes relations employeur / employée.

Le planning hebdomadaire de travail

Lors de la signature du contrat de travail, le planning hebdomadaire de travail proposé à l'assistante maternelle peut être régulier ou irrégulier.

S'il est régulier ou sur des rythmes très stables (Ex : semaines paires / impaires ou rythme vacances scolaires / école, ...) il est noté dans le contrat et s'applique.

S'il est irrégulier il ne sera pas noté au contrat. Des plannings sont transmis à l'assistante maternelle. Lors de la signature du contrat, **les parents s'engagent sur un délai minimum de transmission du planning qu'ils devront respecter.** (Chaque mois, chaque quinzaine).

Dans le cas d'un planning irrégulier peuvent être notés dans le contrat toutes les données régulières du planning (Ex : pas de travail le samedi, horaire du matin au plus tôt à 8h, ...). Ces précisions permettent d'encadrer au mieux le temps de travail de l'assistante maternelle.

On considère que le temps de travail réservé dans le planning est du temps de travail qui est dû à l'assistante maternelle. Si le planning est modifié, seront dues à la salariée, les heures réservées plus les heures travaillées non notées au planning. (Sauf en cas d'accord commun avec des clauses particulières notées et clairement définies au contrat).

Le relevé d'heure

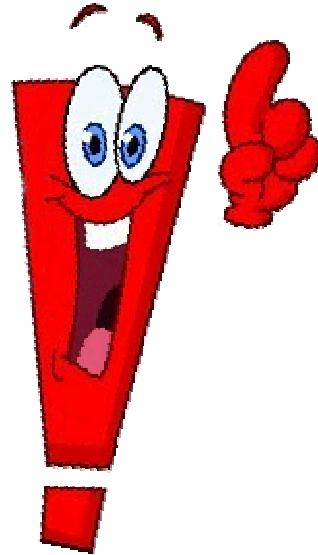
Le relevé d'heure journalier peut s'effectuer sur la fiche de présence et de calcul. Il est effectué par l'assistante maternelle et les parents employeurs, qui comparent leurs données en fin de mois. Toutes les heures de travail sont rémunérées, les temps d'échange du matin et du soir, le temps de trajet à l'école.

Le planning annuel de travail

Il s'agit du calendrier joint au contrat de travail. Différentes données doivent apparaître sur le calendrier : date de début et de fin de la mensualisation, périodes d'absence de l'enfant convenues avec les parents et périodes de congé de l'assistante maternelle.

Ce calendrier est souvent difficile à compléter car il oblige parents et assistante maternelle à se projeter un an à l'avance. La seule obligation est de déterminer le nombre total de semaines d'absence de l'enfant au cours des 52 semaines qui suivent le début de la mensualisation, afin que les parents s'engagent sur un nombre de semaines d'accueil précis. Les délais de prévenance du calendrier annuel permettra de programmer ces semaines d'absence progressivement au cours de l'année.

DOSSIER, bis



Assistantes maternelles : vos obligations

Vos obligations liées à l'agrément

L'assistante maternelle est tenue d'informer les services de Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.) du département :

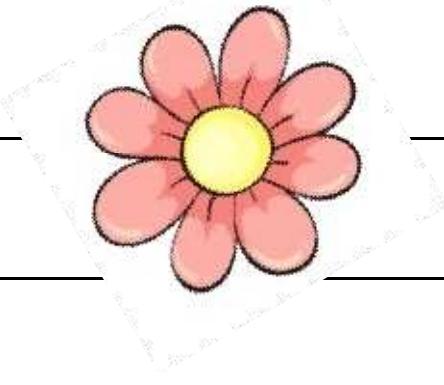
- De son changement d'adresse dans et hors du département : en cas de changement de domicile, la validité de l'agrément est soumise à la vérification, par le président du conseil général, dans un délai d'un mois à compter de l'emménagement, que les nouvelles conditions de logement satisfont aux conditions réglementaires.
- De la naissance de ses enfants, de l'adoption ou de l'arrivée d'un autre enfant âgé de moins de trois ans : les enfants de l'assistante maternelle nés après l'agrément modifient sa capacité d'accueil autorisée jusqu'à leur troisième anniversaire.
- Du nombre et de l'âge des enfants accueillis : l'assistante maternelle est tenue d'informer le département de l'accueil des enfants à son domicile dans les huit jours qui suivent leur arrivée ou de toute modification les concernant.
- Des changements dans sa situation familiale, de tous les incidents et accidents graves survenus à un mineur confié.
- De son changement de lieu d'exercice (Crèche familial, MAM, ...).
- Des autres agréments dont elle dispose (Assistante familiale, ...).
- De son arrêt d'activité.
- Le service PMI : les puéricultrices de secteur mettent à votre disposition une fiche de liaison qui facilite la transmission des ces informations.

Vos obligations en tant que salariée du particulier employeur

- Présenter une copie de l'attestation d'agrément et informer l'employeur de toutes modifications d'agrément et des conditions d'accueil.
- Communiquer l'attestation personnelle d'assurée sociale.
- Communiquer les attestations d'assurance responsabilité civile professionnelle et automobile.
- Faire visiter à l'employeur les pièces de l'habitation auxquelles l'enfant aura accès.
- Conclure un contrat de travail écrit.

Les temps d'animation au relais

<u>AVRIL</u>	
Mardi 2 et vendredi 5	« Je patouille, tu patouilles, nous patouillons, ... »
Mardi 9 et vendredi 12	« En avant la musique ! »
Mardi 30	« Le jardin de Sophie »
<u>ATTENTION !</u> <u>Il n'y aura pas d'animation durant les vacances scolaires du lundi 15 au vendredi 26 avril</u>	
<u>MAI</u>	
Vendredi 3	« Le jardin de Sophie »
Mardi 7 et vendredi 10	« Je patouille, tu patouilles, nous patouillons, ... »
Mardi 14 et vendredi 17	« Levons l'ancre ! »
Mardi 21 et vendredi 24	« On déchire et on colle »
Mardi 28 et vendredi 31	« Les petits poissons dans l'eau »
<u>JUIN</u>	
Mardi 4 et vendredi 7	« Bulles de savon » (<i>Prévoir des recharges pour les enfants</i>)
Mardi 11 et vendredi 14	« La Tuture des vacances ... »
Mardi 18 et vendredi 21	FETE DE LA MUSIQUE
Mardi 25 et vendredi 28	« Petits fagots colorés »



Activités

Les semis d'intérieur



1 - Choisir le contenant :

On peut utiliser des pots de yaourts, il faut bien les nettoyer et percer des trous. Sinon les contenants habituels de semi sont disponibles en magasin.

2 - Le terreau :

Un terreau simple, que l'on peut coupler avec de l'engrais si on le souhaite.

3 - Les semis :

Il y a toutes sortes de graines à choisir : la tomate, le concombre, l'œillet dinde, le potiron ... Les semis se font généralement entre avril et mai.

Quelques graines (2 ou 3) par contenant suffisent.

Placez les contenants devant une fenêtre non ensoleillée. Dans une pièce tempérée entre 20 et 22 degrés.

4 - L'arrosage :

Arrosez vos semis délicatement chaque jour. Il ne faut pas que le terreau soit ou trop sec ou trop humide.

5 - La pousse :

Il faudra quelques jours selon les variétés choisies pour voir pousser vos semis (7 jours pour la tomate, 5 pour le concombre), la patience est la première qualité du jardinier !

6 - La repique :

Lorsque que la place devient rare dans le pot, il faut les repiquer soit dans des nouveaux pots, soit dans un potager. Il suffit de tenir les feuilles tout en déterrant à l'aide d'embouts de bois et de faire un trou dans l'autre pot et de repiquer.

Apports pour l'enfant :

Différents sens seront utilisés par l'enfant :

- le toucher (Mettre ses mains dans le terreau),
- la vue (Voir les graines germées),

- le goût (Si la germination arrive à son terme : manger les tomates ou autres).

L'enfant pourra s'occuper de son pot : aller voir chaque jour l'évolution, arroser, repiquer.

Peinture « gonflante »



Ingrédients :

- 1 cuillère à soupe de farine
- 1 cuillère à soupe de sel fin
- 1 cuillère à café de levure
- un tout petit peu d'eau
- quelques gouttes de colorant

Mélanger jusqu'à avoir une crème très lisse.

Déposer la peinture sur une feuille en couches plutôt épaisses.

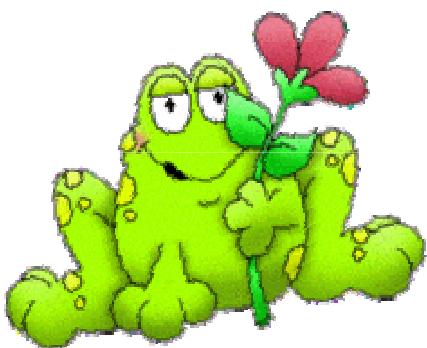
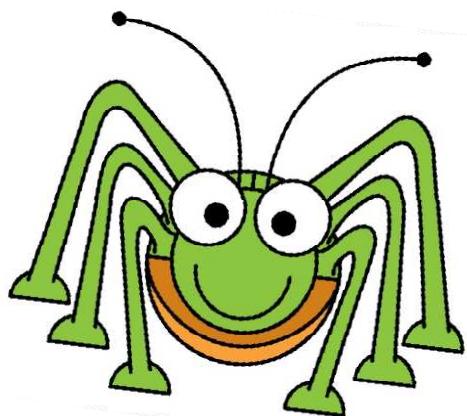
20 secondes au micro-onde à 750°.

Le résultat est super ! Les enfants adorent !!!

Comptines des p'tites bêtes

La sauterelle

Saute, saute, sauterelle,
Car c'est aujourd'hui jeudi :
« Je sauterai », nous dit-elle,
« Du lundi au samedi ».
Saute, saute, sauterelle,
A travers tout le quartier.
Sautez donc, Mademoiselle,
Puisque c'est votre métier.

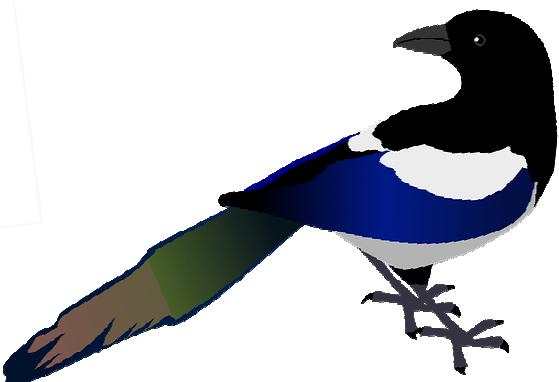


Le petit crapaud

Assis sur une prune
Un petit crapaud
Regarde la lune
Qui met son chapeau.
Un chapeau à plumes
Avec des grelots
Madame la lune
Rendez-vous sur l'eau
Vous verrez la lune
Avec un chapeau
Un chapeau à plumes
Avec des grelots.

Il y a une pie

Y a une pie dans l'poirier
J'entends la pie qui chante
Y a une pie dans l'poirier
J'entends la pie chanter
J'entends, j'entends, j'entends la pie qui chante
J'entends, j'entends, j'entends la pie chanter.



CUISINE

Petits flans de légumes



Pour 4 personnes :

Ingrédients :

- 650 g de légumes (2 carottes et 2 poireaux par exemple)
- 1 oignon
- 1 bouquet de persil
- 20 cl de crème fraîche
- 35 g de maïzena
- 4 œufs entiers
- 70 g de gruyère râpé
- sel, poivre
- 1 moule à muffins en silicone

* Préparation : 20 mn

* Cuisson : 35 mn

* Temps total : 55 mn

Peler les légumes et les couper en petits dés.

Mixer l'oignon et le persil.

Mélanger tous les légumes et ajoutez la crème, la maïzena, les œufs et le gruyère râpé.

Bien mélanger le tout, saler, poivrer.

Verser dans les empreintes d'un moule à muffins en silicone.

Enfourner environ 30 minutes à 200°C.

Démouler encore chaud et servir aussitôt.

On peut changer de légume : courgettes, aubergines , poivrons etc.

Bon appétit !



Le coin des infos !

« Foire » aux questions

Assistantes maternelles, vous avez été nombreuses à solliciter l'équipe du Relais sur des questions relatives :

- à la Convention Collective Nationale,
- aux déclarations PAJEMPLOI,
- au contrat de travail,

Nous vous proposons un temps d'échanges
le samedi 25 mai de 9H00 à 11H00
dans les locaux Relais
afin de répondre au mieux
à vos questions de premier niveau.

Merci de nous faire parvenir vos questions et vos besoins avant le 13 mai.

Imposition AM

La déclaration de revenus des assistants maternels permet de choisir entre le régime général (montant brut imposable - déduction forfaitaire de 10%) et le régime spécifique ([montant brut imposable + indemnités perçues] - somme forfaitaire déductible représentative des frais d'entretien et d'hébergement liés à l'accueil des enfants).

Dans le cadre du régime spécifique, les repas apportés par les parents sont compris dans le revenu imposable. Cette solution permet de traiter fiscalement de manière identique les assistants maternels qu'ils fournissent ou non les repas des enfants qu'ils accueillent. L'évaluation de la prestation en nature du repas fourni par les parents peut se faire au choix des parties :

- pour son montant réel (justificatifs ou méthodes de calcul indispensables) ou
- selon les règles de droit commun sur une base forfaitaire de 4,45€ par jour et par enfant (montant 2012 indiqué par la Direction Générale des Finances Publiques).

Le relais vous fournit cette information d'ordre général, d'après les éléments donnés par le centre des impôts.

Pour toutes questions complémentaires
veuillez contacter votre service des impôts de Vesoul
au **03.84.96.37.69.**



PIQUE NIQUE

Parents et assistantes maternelles,
Pour notre pique nique annuel nous vous proposons de nous retrouver à nouveau à la ferme :

Le Hameau de Maturomont
à Luze
LE MERCREDI 3 JUILLET
de 11H00 à 14H00.

A partir de 11H00 Guy et Marie-Jeanne vous proposerons de « rencontrer » les animaux.

Inscriptions au relais
avant le 21 juin 2013

PLACES LIMITEES

A compter du 1^{er} avril 2013 les horaires d'accueil de votre Relais changent :

Nous vous accueillons au secrétariat :

Lundi ⇒ 13H30 à 16H30

Mardi ⇒ 11H30 à 12H30 et de 13H30 à 16H30

Jeudi ⇒ 11H30 à 12H30 et de 13H30 à 16H30

Vendredi ⇒ 11H30 à 12H30 et de 13H30 à 16H30

Nous vous accueillons sur RDV :

Mardi ⇒ 13H30 - 18H00

Jeudi ⇒ 13H30 - 17H00

Samedi ⇒ 8H00 - 12H00

En dehors de ces horaires, n'hésitez pas à nous laisser un message ou de nous envoyer un mail avec vos coordonnées afin que nous puissions vous recontacter.

CONFERENCE A NE PAS RATER !

Familles et professionnels Petite Enfance

SOIREE EXPOSE - DEBAT

« L'agressivité normale et nécessaire chez l'enfant »

Animée par : Mme Quinnez Adeline, psychologue à l'Association Antenne Petite Enfance de Franche-Comté.

VENDREDI 3 MAI 2013 à partir de 20H00

Salle Pierre Carmien à Héricourt

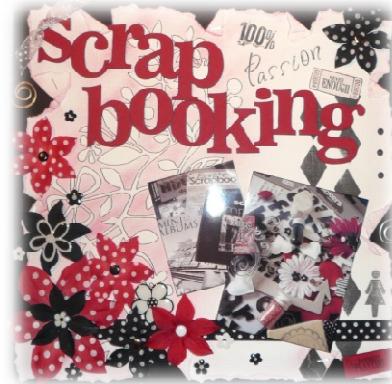
Entrée libre



ATTENTION

L'équipe ne pouvant pas vous prévenir individuellement du programme d'animation trimestriel de votre RAM, nous vous remercions de bien vouloir prendre note dès à présent de toutes les dates qui vous intéressent.

Soirée créative exceptionnelle !



Nous vous proposons un moment de rencontre, d'échanges de savoir-faire, réalisation de bricolage simple dans un cadre convivial entre adultes.

Pour cette soirée Mme DEFAUX Véronique, scrapbookuse passionnée, vous fera découvrir le scrapbooking. Elle intervient les mardis soirs tous les 15 jours au Centre Simone Signoret de la ville d'Héricourt.

C'est un loisir créatif consistant à insérer des photographies dans un décor en rapport avec le thème abordé, dans le but de les mettre en valeur par une présentation plus originale qu'un simple album photo.

Le mardi 11 juin à 20H00

Inscriptions avant le 31 mai

La liste du matériel dont vous aurez besoin vous sera communiquée lors de votre inscription.

Fermetures du relais

Pour des raisons de service le Relais sera fermé les lundis 29 avril, 27 mai et 24 juin.

En cas d'urgence vous pouvez contacter la Direction Départementale du Travail au 03.84.96.80.00

Bonne lecture à tous !

Cette gazette trimestrielle est envoyée gratuitement à toutes les assistantes maternelles de la CCPH.